



RÉPUBLIQUE DE GUINÉE

Travail - Justice - Solidarité

PRÉSIDENTE DE LA RÉPUBLIQUE

**SOCIÉTÉ GUINÉENNE
DU PATRIMOINE MINIER**

E-mail : infos@soguipami.net - Site Web : www.soguipami.net

Tél : 669 30 16 16 Immeuble Fria Base Kaloum BP : 931 CONAKRY - GUINEE

***RAPPORT D'ACTIVITES
AU 31 DECEMBRE 2023***



S O M M A I R E	I	II	III
	PROFIL	GESTION DE PORTEFEUILLE, COMMERCIALISATION ET RECHERCHE MINIERE	ETATS FINANCIERS
	Présentation	Gestion portefeuille minier de l'Etat	Bilan
	Conseil d'administration	Commercialisation	Compte de résultat
	Organisation interne	Partenariats	Ressources Humaines
		Promotion minière	Rapport du commissaire aux comptes

I. PROFIL

I.1 PRESENTATION DE LA SOGUIPAMI

La Société Guinéenne du Patrimoine Minier S.A. (**SOGUIPAMI**) est une société constituée sous la forme d'une *société anonyme*, dont le capital social est détenu intégralement par la République de Guinée.

Elle a été créée par **Décret D/2011/218/PRG/SGG du 11 août 2011**, en application des dispositions de l'article 29 et suivant la loi n° **L/2011/005/CNT du 11 août 2011** portant constitution et gestion du patrimoine minier Guinéen.

Cette décision a été prise en 2011 dans l'optique de doter l'Etat d'une entité de droit privée chargée de gérer et d'optimiser le patrimoine minier de la Guinée, de manière distincte du Ministère chargé des Mines, dont les prérogatives se concentrent sur l'administration minière.

Depuis sa création en 2011, SOGUIPAMI a été régie par une succession de textes législatifs et réglementaires, lesquels ont fait évoluer ses missions et règles de fonctionnement, de sorte qu'il a fallu cette année, prendre le décret **D/2023/0027/PRG/CNRD/SGG** du 23/01/2023, portant statuts de la Société guinéenne du patrimoine minier pour stabiliser le cadre légal d'évolution de cette société à participation publique. Dans les nouveaux statuts il est indiqué que la société a pour mission « ***La gestion du patrimoine minéral ou options directement ou indirectement détenues par l'Etat dans les sociétés minières et les sociétés industrielles et de services évoluant dans le secteur de l'extraction, du traitement, de la transformation, du transport et de la commercialisation des minerais et des produits dérivés, ainsi que les produits des emprunts effectués dans les conditions prévues par la législation en vigueur*** ».

En plus de cette mission générale, il a été confié à la SOGUIPAMI :

- la gestion et l'exercice du droit de commercialisation de l'Etat prévu à l'article 138-I du code minier ;
- la gestion et l'exercice du droit de préemption de l'Etat prévu à l'article 138-II du code minier ;
- la gestion du portefeuille d'actions, de participations ou d'intérêts financiers et commerciaux de l'Etat dans les sociétés minières et les sociétés d'extraction, de traitement, de transformation, de transport et de commercialisation de minerais et des produits dérivés ;
- la représentation de l'Etat aux assemblées générales des sociétés minières et assimilées et la désignation des représentants de l'actionnaire (Etat) au sein des organes sociaux de ces sociétés minières et assimilées.

I.2 CONSEIL D'ADMINISTRATION

La SOGUIPAMI est dotée d'un conseil d'administration conformément aux dispositions du décret modifiant les statuts de la société. Ce conseil est composé de sept (7) membres qui sont :



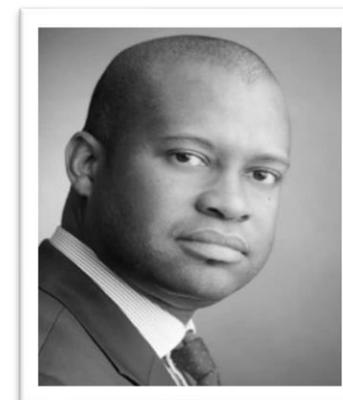
M. Moussa CISSE
Ministre de l'Economie et des Finances
Vice-Président



M. MOUSSA MAGASSOUBA
Ministre des Mines et Géologie
Président



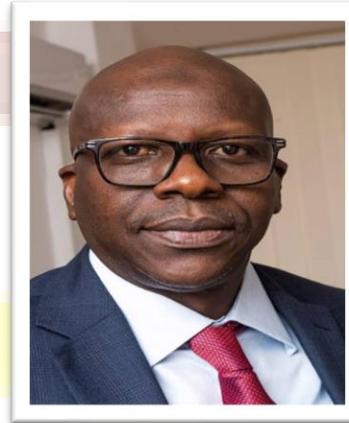
Dr. Lanciné CONDE
Ministre du Budget
Membre



M. Ismaël KEITA
Administrateur Général des
Grands projets
Membre



M. Bocar Baila LY
Conseiller Principal du Président de la République
Membre



M. Aboubacar Kagbè TOURE
Directeur Général SOGUIPAMI
Membre



**Mme Hadja Rayhanatou
DIALLO**
Directrice Générale Adjointe
SOGUIPAMI
Membre



I.3 ORGANISATION INTERNE

La SOGUIPAMI est une société anonyme dotée en plus du conseil d'administration, d'une direction générale comprenant un directeur général et un directeur général adjoint.

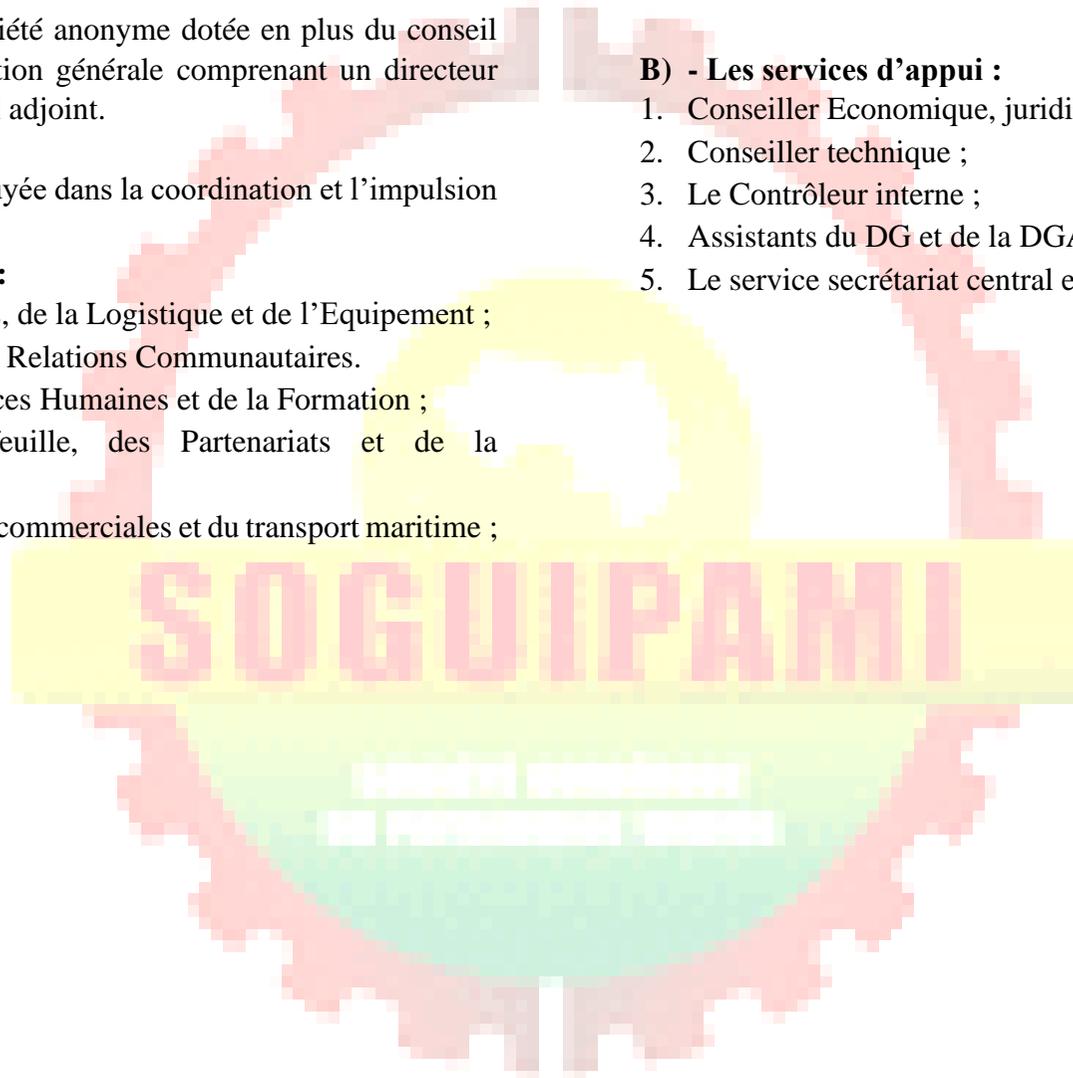
La Direction générale est appuyée dans la coordination et l'impulsion des activités de la société par :

A) - Cinq (5) Directions :

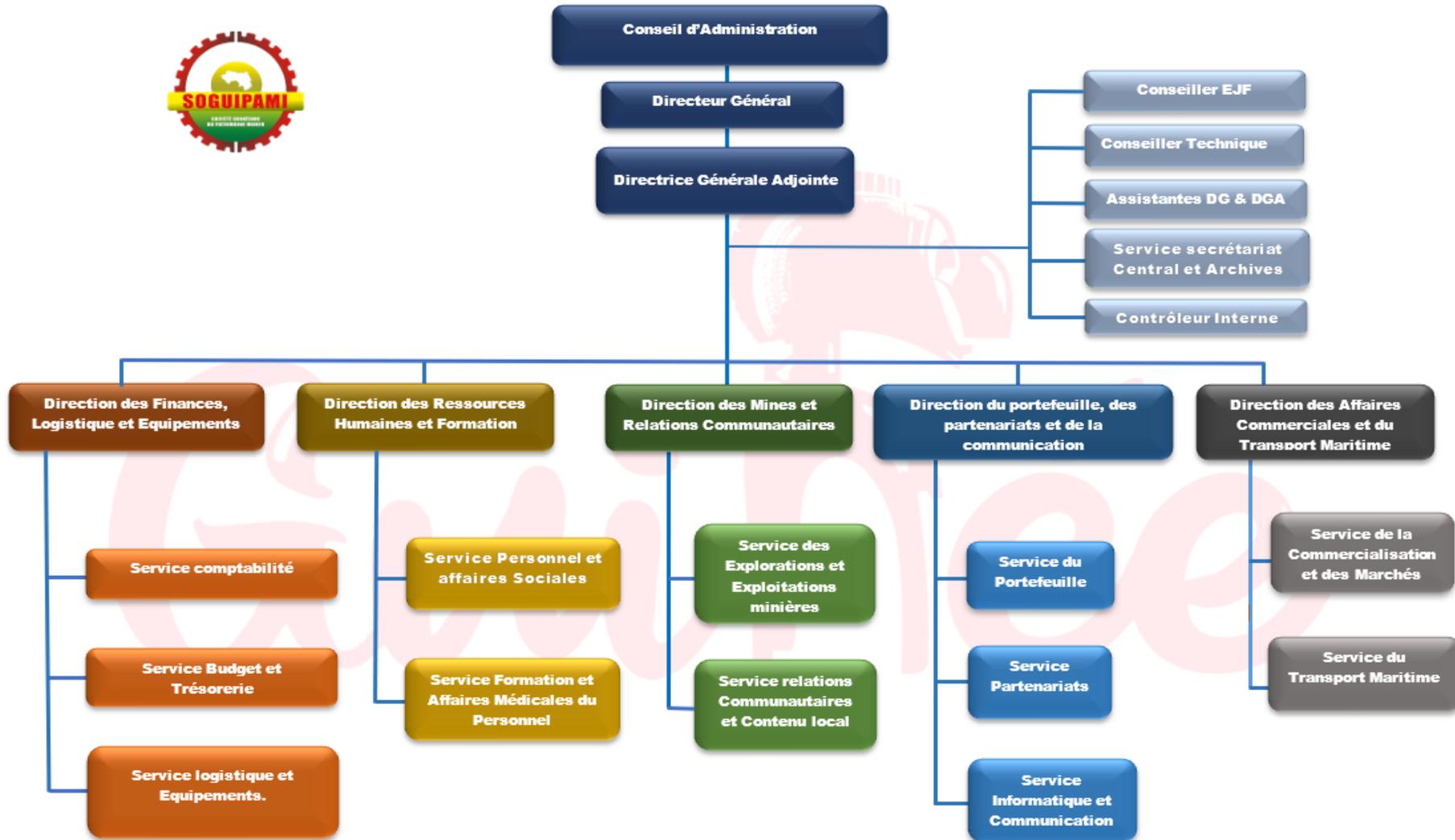
1. Direction des Finances, de la Logistique et de l'Équipement ;
2. Direction des Mines et Relations Communautaires.
3. Direction des Ressources Humaines et de la Formation ;
4. Direction du Portefeuille, des Partenariats et de la Communication ;
5. Direction des Affaires commerciales et du transport maritime ;

B) - Les services d'appui :

1. Conseiller Economique, juridique et Fiscal ;
2. Conseiller technique ;
3. Le Contrôleur interne ;
4. Assistants du DG et de la DGA ;
5. Le service secrétariat central et archives.



ORGANIGRAMME DE LA SOGUIPAMI



II. GESTION DE PORTEFEUILLE, COMMERCIALISATION ET RECHERCHE MINIERE

II.1 GESTION DE PORTEFEUILLE, DES PARTENARIATS ET DE LA COMMUNICATION.

A- LA GESTION DU PORTEFEUILLE MINIER DE L'ETAT.

En 2023, la SOGUIPAMI a suivi les activités de Onze (11) sociétés minières en exploitation à savoir :

1. **Compagnie des Bauxites de Guinée (CBG** 49% Etat Guinéen et 51% partenaires B) ;
2. **Société Anglogoldashanti (SAG** 15% Etat Guinéen et 85% groupe Anglogoldashanti) ;
3. **Société Minière de Boké (SMB** 10% Etat Guinéen, 80% Winning logistic africa ltd, united mining suppliers int. Ltd et shandong weqiao aluminium and electricity);
4. **Alliance Minière Responsable SARL (AMR** 15% Etat guinéen, 85% AMR SAS et Privés Guinéens) ;
5. **Bel air mining SA (BAM** dont : 15% Etat guinéen, 65% Alufer Guinée ltd, et 20% Alufer Base metals) ;
6. **Société Minière de Dinguiraye (SMD** dont 7.5% Etat guinéen et 92,49% Delta Gold Mining et 0,01% Guinor Gold Corporation) ;

7. **Chalco Guinée** détenue par Chalco Hong Kong pour 85% et l'Etat guinéen 15 %.

8. **Société Minière de Mandiana (SMM)**, est détenue à 85% par la société MANACET SOCIETE HOLDING OFFSHORE-SA et 15% par la SOGUIPAMI-SA au compte d'l'Etat.

9. **Ashapura Minex Ressources**, est détenue à 15% par l'Etat guinéen, 5% par la SOGUIPAMI et 80% par Ashapura Guinea Ressources SAU.

10. **Ashapura Boffa** est détenue à 15% par l'Etat guinéen et 85% par Ashapura Guinea Ressources SAU.

11. **Société Guinéenne des Mines de Fer SAU (SGMF)**, est détenue à 15% par l'Etat guinéen, 5% par la SOGUIPAMI et 80% par Ashapura Guinea Ressources SAU.

Tableau des participations de l'Etat 2023.

N°	Sociétés minières	Sigles	Parts de l'Etat	Substances Minérales	Localisations	Statut	TYPES DE PERMIS
1	Société Ashanti Goldfield	SAG	15%	OR	SIGUIRI	EXPLOITATION	CONCESSION
2	Société Minière de Boké	SMB	10%	BAUXITE	BOKE	EXPLOITATION	EXPLOITATION
3	Compagnie des bauxites de Guinée	CBG	49%	BAUXITE	BOKE	EXPLOITATION	CONCESSION
4	Bel air mining	BAM	15%	BAUXITE	BOFFA	A L'ARRÊT	EXPLOITATION
5	Société des Mines de Mandiana	SMM	15%	OR	MANDIANA	EXPLOITATION	EXPLOITATION
6	Alliance Minière Responsable	AMR	15%	BAUXITE	BOKE	EXPLOITATION	EXPLOITATION
7	Guinéenne Des Mines	GDM	En cours 15%	BAUXITE	BOKE	EXPLOITATION	EXPLOITATION
8	CHALCO	CHALCO	15%	BAUXITE	TELIMELE/BOFFA	EXPLOITATION	CONCESSION
9	Guinea Evergreen mining	TBEA	5%	BAUXITE-ALUMINE	TELIMELE	CONSTRUCTION	CONCESSION
10	Société des bauxites de Guinée	SBG	5%		KINDIA	EXPLOITATION	CONCESSION
11	Alliance Mining Commodities	AMC	10%	BAUXITE	GAOUAL	EXPLOITATION	CONCESSION
12	Forward Africa Resources	FAR	15%	BAUXITE	KINDIA/ DUBREKA		EXPLOITATION
13	Ashapura Minex Ressources SAU	AMR SAU	15%	BAUXITE	TELIMELE	EXPLOITATION	EXPLOITATION
14	Ashapura Boffa	Ashapura	15%	BAUXITE	BOFFA	CONSTRUCTION	EXPLOITATION
15	Société guinéenne des mines de fer	SGMF SAU	15%	FER	FORECARIAH	EXPLOITATION	
16	Dynamic mining	-	15%	BAUXITE	BOKE	CONSTRUCTION	
17	Société Minière de Dinguiraye	SMD	15%	OR	SIGUIRI/DINGUIRAYE	EXPLOITATION	EXPLOITATION
18	SPIC	SPIC	5%	ALUMINE	BOFFA	EXPLOITATION	CONCESSION
19	Compagnie de développement des mines internationales HENAN-CHINE/GUINEE SA	CDM-CHINE SA	10%	BAUXITE	TELEMELE	EXPLOITATION	EXPLOITATION



Dans le cadre de notre mission de gestion du portefeuille, vous trouverez ci-dessous, le point sur la tenue des réunions statutaires des sociétés minières suivies :

1. POINT SUR LA TENUE DES REUNIONS STATUTAIRES DES SOCIETES MINIRERES.

Les sociétés suivantes ont tenu leurs réunions statutaires :

1. Tenue des réunions du CA et de l'AGO de la SMD.

- Pour l'exercice clos le **31/12/2020 et 2021** l'Etat guinéen a reçu en dividendes **USD 2,489,454.**
L'Etat Guinéen détient 15% d'actions dans la société.

Les comptes de 2022 ne sont pas encore examinés.

2. Tenue des réunions du CA et de l'AGO de la CHALCO Guinée.

- Pour l'exercice clos le **31/12/2020, la SMM a réalisé**
 - Bénéfice total : **GNF 134.280.184.503**
 - Dividende Etat guinéen : **GNF : 12.085.216.605**

L'Etat Guinéen détient 15% d'actions dans la société.

Les états financiers des exercices 2021 et 2022 ne sont pas encore examinés et les dividendes de l'Etat sont attendus.

3. Tenue des réunions du CA et de l'AGO de la SMM.

- Pour l'exercice clos le **31/12/2022, la SMM a réalisé**

- Chiffre d'affaires : **USD 323,721,131**
- Résultat net : **USD 103,296,512**

L'Etat Guinéen a reçu 15% du montant en dividendes soit **USD 3,150,000** au titre de l'année **2022.**

L'Etat Guinéen détient 15% d'actions dans la société.

4. Tenue du CA de Société minière de Boké SMB.

- Pour l'exercice clos le 31/12/2021, la SMB a réalisé
 - Chiffre d'affaires : **GNF 5.571.980.897.145**
 - Résultat net : **GNF 74.953.569.852**
 - L'Etat Guinéen détient 15% d'actions dans la société.

- La SMB n'a pas payé de dividendes en 2021 et en 2022 elle a enregistré une perte suite au paiement du montant du redressement fiscal d'environ usd 70 millions.

5. Tenue du CA de SIMFER à Conakry le 20 avril 2023 et de l'AGO le 21 juin 2023

- Pour l'exercice clos le 31/12/2022, SIMFER.
- L'Etat Guinéen détient 15% des actions de la société.
- Cette société est en phase de construction.

6. Tenue du CA de l'AGO de WCS le 30 mai 2023

- Pour l'exercice clos le 31/12/2022, la WCS. Cette société est en phase de construction.
- L'Etat Guinéen détient 15% des actions de la société.

7. Tenue du CA de DYNAMIC le 18 mai 2023 et l'AGO n'a pas encore été tenue

- L'Etat Guinéen détient 15% des actions de la société

8. Tenue du CA et de l'AGO de Kouroussa Gold mining.

- L'Etat Guinéen détient 15% des actions de la société.

9. Tenue de l'AGO de la SAG le 20 Octobre 2023

- Pour l'exercice clos le 31/12/2022, il a été décidé de distribuer USD 185.571.008 entre les actionnaires.

- La SAG doit verser à l'Etat est de 30.000.000. USD à l'Etat.

- *A date les sociétés suivantes n'ont pas tenu leurs réunions statutaires : Ashapura, Bel Air Mining (prévu le 12 décembre), TBEA, CDM Chine.*
- Le Ministère des Mines et de la Géologie a transmis en juillet les statuts modifiés de cinq (5) sociétés qui se sont conformées à la loi minière en cédant les parts de l'Etat, Ce sont : GGE, GBE, Axis minerals, Swr International et New Japan.
- Sur les 5 sociétés 3 administrateurs ont été désignés



2. SITUATION DE PAIEMENT DE DIVIDENDES EN 2023.

3. LES PARTICIPATIONS DE LA SOGUIPAMI DANS LES SOCIETES EN PHASE DE RECHERCHE EN 2023.

	SOCIETES		PAYES POUR 2022 EN 2023	RESTE A PAYER POUR 2020, 2021 ET 2022
1	COMPAGNIE DES BAUXITE DE GUINEE (CBG)	49%	325.699808.063	0
2	SOCIETE GUINEENNE DU PATRIMOINE MINIER (SOGUIPAMI)	100%	50.000.000.000 GNF	0
3	SOCIETE AURIFERE DE GUINEE (SAG)	15%	62.3969.029.905	6.5 MILLIONS USD pour 2022
4	SOCIETE MINIERE DE DINGUIRAYE (SMD)	15%	11.842.146.674	Pas d'accord sur le calcul du résultat. En discussions
5	ALLIANCE MINIERE RESPONSIBLE (AMR)	15%	190 435 500 GNF	Mine à l'arrêt.
6	SOCIETE MINIERE DE BOKE (SMB)	10%	0	7 495 356 985 GNF à payer pour 2021, en 2022 perte
7	SOCIETE MINIERE DE MANDIANA (SMM)	15%	26.811.215.865	0
8	CHALCO MINES	15%	12,085,216,605 GNF	3.000.000.000 sur 2021, pour 2022 les comptes sont en retard
9	GUINEAN GOLD EXPLORATION (GGE)	15%	2,097,030,978 GNF	2,801,743,895 GNF
10	GUINEAN BIRIMIAN GOLD (GBG)	15%	861,683,367 GNF	1,507,979,548 GNF
11	CHALCO PORT	5%	364.127.750	0
12	ALLIANCE MINING COMMODITIES (AMC)	15%		
13	TBEA	5%		
14	CDM-CHINE	10%		
15	SPIC	5%		
16	SOCIETE D'EXPLOITATION DES GISEMENTS DE KINIERO (SEMAFO)	15%		
17	KOUROUSSA GOLD MINE			
18	SOCIETE DES BAUXITE DABOLA TOUGUE (SBDT)	49%		
19	BEL-AIR MINING (BAM)	15%		
20	AERODOR FISRT MINING COMPANY (ARETOR FCMC)			

La SOGUIPAMI détient des participations dans certaines sociétés en phase de recherche. Ces participations sont transformées en droits de suite en phase d'exploitation.

Tableau des participations de la SOGUIPAMI en 2023.

N°	Sociétés ou projets	Sigles	Parts SOGUIPAMI	Ressources minérales	Localisation	Types de permis	Phases
1	Camem Resources SARL	CAMEN	15%	Bauxite, fer, or	Télimélé ;	Recherche	Prospection
2	Guinea Brian Touch SARL	GBT	15%	Bauxite, fer, or	Fria et Boffa,	Exploitation	Exploitation
3	Ashapura	Ashapura	5%	Bauxite	Houda	Exploitation	Développement minier
5	Axis Mineral Resources	AXIS	1%	Bauxite	Boffa	Recherche	Développement minier
6	Société Minière d'Alumine	SOMALU	1%	Bauxite	Mamou	Recherche	Prospection
7	Tougué Bauxite and Alumina Corp	TOUBAL	1%	Bauxite	Tougué	Recherche	Prospection

B- PARTENARIATS ET COMMUNICATION.

La SOGUIPAMI développe des partenariats avec des sociétés désireuses d'investir dans le secteur minier en Guinée. Ces partenariats se font avec les sociétés en phase de recherche avant l'obtention des titres d'exploitation.

La contribution de la SOGUIPAMI s'étend aux démarches administratives, au suivi des relations avec les communautés, à l'accompagnement sur le terrain pendant l'exploration minière ainsi que la revue et validation des études de faisabilité des projets miniers, sans oublier le support durant les phases de levée de capitaux domestiques. En contrepartie de cette assistance de la SoguiPami, le partenaire minier lui accorde une part dans le capital social qui pourrait être transformé en droits de suite à la phase d'exploitation, assurant ainsi des revenus stables à la SOGUIPAMI.

1. Les Partenariats.

Au cours de l'année 2023, la SOGUIPAMI a poursuivi ses activités dans le cadre du développement de ses relations de partenariats.

Les Accords de partenariats signés.

Des accords ont été signés avec l'ONHYM et MANAGEM dans le cadre du renforcement du partenariat entre la Guinée et le Maroc et avec la Société SIMHA

a) Accord avec SIMHA RESSOURCES ptd.LTD

Dans le cadre de la promotion du patrimoine minier de la Guinée, le MMG par arrêté N°A/2022/669/MMG a mis à la disposition de la SOGUIPAMI, un permis promotionnel de

Cobalt-Nickel situé à Gogota (Lola) pour son développement en partenariat avec un investisseur minier.

Depuis son obtention, plusieurs actions de promotion ont été entreprises auprès d'investisseurs potentiels. Dans un premier temps la société Eramet avait exprimé son intérêt pour le permis avant d'y renoncer en date du 05 Octobre 2023. Suite à cette renonciation la Société MANAGEM qui détient une mine d'or en exploitation en Guinée a noué un partenariat avec la SOGUIPAMI pour le développement du permis de GOGOTA avant d'y renoncer à son tour, en raison d'une indécision des actionnaires non miniers.

C'est après cette 2^{ème} renonciation, que la **Société SIMHA RESSOURCES ptd.LTD** ayant les capacités financières et une expérience avérée pour le développement de ce type de permis de Nickel, a manifesté son intérêt. Des discussions ont été entamées pour fixer les conditions de transfert et de développement dudit permis.

Après les discussions, les conditions suivantes ont été fixées pour le transfert du permis :

1. Une période de due diligence.

Une période de 6 mois à compter de la signature du MOU.

2. Transfert du permis et paiement des droits.

Si la due diligence est concluante, il sera procédé :

- Transfert de 100% du permis promotionnel Cobalt-Nickel à une entité juridique désignée par **SIMHA RESSOURCES ptd.LTD**

- Au paiement en contrepartie du transfert du permis un montant de **2.000.000 d'euros** à l'Etat Guinéen à travers la SOGUIPAMI.

A la fin de l'étude de faisabilité, **SIMHA RESSOURCES ptd.LTD soumettra une demande de permis d'exploitation au Ministère des mines et de la Géologie.**

Pour matérialiser ce partenariat **un protocole d'accord a été signé le 12 Octobre 2023** à Singapour (128 TANJONG PAGAR ROAD, Singapour) après une visite des installations de la Société SIMHA.

Ainsi il a été retenu ceci :

Pour que la mine soit rentable il faut une réserve minimum de 2 millions de tonnes. C'est pourquoi, la société demande à ce que tous les 4 permis de recherche existants autour du site minier lui soit accordé. Avec l'attribution de ces permis, la société SIMHA compte atteindre des réserves de 2 millions pouvant conduire à l'ouverture d'une mine industrielle de nickel.

Selon les estimations de SIMHA, les travaux concernent une surface variante entre 100 et 500 kilomètres carrés.

- **Avec une superficie d'exploration de 100 kilomètres carrés,** l'investissement total sera entre **5 à 10 millions de dollars américains.**
- **En accordant des permis autour du site et en portant la surface à explorer à 500 km²**

l'investissement sera de 20 à 50 millions de dollars.

- **Au terme de ces opérations d'exploration,** si la réserve totale prouvée de nickel est au moins égale à 2 millions de tonnes, SIMHA investira 500 millions de dollars américains dans la première phase pour construire une nouvelle usine et une centrale hydroélectrique. Dans la 2^{ème} phase, un investissement de 1 à 1,5 milliard de dollars américains sera fait pour la production, la vie de la mine, les infrastructures et autres installations de soutien.

a) **Accord avec l'ONHYM.**

Il s'agit d'un accord existant depuis le 03 mars 2014 portant sur un partenariat scientifique et technique entre l'ONHYM et la SOGUIPAMI dans l'objectif de renforcer leurs échanges d'expériences et leurs capacités techniques d'intervention dans les domaines de la formation et d'échanges d'expériences.

Les actions ont été poursuivies dans la mise en œuvre de l'**avenant d'application** des dispositions du protocole relatif aux actions de formation offertes au secteur minier guinéen pour la période 2022-2023.

Ces actions de renforcement de capacités et d'échanges d'expériences portent sur les domaines de formation techniques tels que : la Géochimie appliquée à l'exploration minière, Management de projet – Pilotage de la performance, Télédétection et hyperspectrale, Chimie Minérale etc...

b) Accord avec MANAGEM.

Dans le cadre de l'accord global entre la Guinée et le Maroc, la SOGUIPAMI a accompagné le Groupe MANAGEM dans le développement du projet aurifère de Tri-K situé dans la préfecture de Mandiana dont l'usine CIL est en production depuis un (1) an, pour un coût global d'investissement de USD 300 millions. Cet accord prévoit :

- Le Renforcement de capacités et l'échange d'expériences entre les cadres guinéens (SOGUIPAMI, administrations minières et financières de la République de Guinée et ceux de MANAGEM) ;
- L'Accompagnement technique de MANAGEM pour le développement des permis de Recherche sur l'Or et les métaux de base de la SOGUIPAMI ;
- La Promotion de la recherche et de l'innovation dans les domaines liés à l'exploration et/ou à l'exploitation des ressources minières ;
- L'Appui de la SOGUIPAMI dans les relations communautaires avec les différentes parties prenantes ;
- L'Appui de la SOGUIPAMI dans le suivi de la mise en œuvre des dispositions de la Convention de Base en matière de fiscalité, Douane et autorisations administratives diverses et accompagnement technique.

Il faut noter que le non renouvellement des permis propres de la SOGUIPAMI a freiné le développement ou la poursuite des partenariats.

Tableau des rencontres auxquelles la SOGUIPAMI a participé en 2023.

2. La Communication

Plusieurs actions ont été réalisées dans le cadre de la politique de communication de la SOGUIPAMI. L'objectif visé est une meilleure visibilité de la société par la diffusion des informations sur son rôle et son apport au secteur minier guinéen et à l'économie nationale.

Des actions constructives en ligne se mettront en œuvre dans le cadre du plan de de communication institutionnel qui sera élaboré.

C- PROMOTION MINIERE.

L'une des missions de la SOGUIPAMI est la participation à la recherche minière par la détention seule ou en partenariat de permis de recherche minière à des fins promotionnelles. Ces actions de promotion minière se font à travers la participation efficace de la SOGUIPAMI aux rencontres internationales (forums et missions de coopération) au cours desquelles elle fait la promotion des permis miniers dans son portefeuille, pour attirer des investisseurs.

Actions	Période d'exécution	Commentaires
Mise en jour du dossier de suivi permanent à travers des outils de contrôle de la rentabilité des participations de l'Etat (Tableau de l'actionnariat et du suivi des dividendes, tableau de suivi de tenue des assemblées générales et réunions de conseil d'administration ; tableau des administrateurs de l'Etat)	Action permanente	
Etablissement et mise à jour d'une base de données comptable des données afin d'analyser l'évolution et les variations des différentes sociétés minières par catégorie de substance.	Janvier- Février 2024	
Participation au forum minier d'Indaba du 5- 9 février 2024 à Capetown	3 au 13 Février 2024	Participation au plus grand forum minier africain pour la promotion du patrimoine minier guinéen et l'établissement de nouveaux partenariats sur nos permis miniers.
Elaboration d'un rapport sur le portefeuille minier de l'Etat	Juillet 2024	Ces réunions statutaires doivent se tenir avant le 30 juin de l'année suivant la fin de l'exercice n-1.
Participation au forum minier sur la bauxite et aluminium à Miami 5 au 8 Avril 2024	3 au 10 avril 2024	Participation à la plus grande conférence mondiale sur la Bauxite et Aluminium. La délégation Guinéenne est très sollicitée à cette rencontre en raison de notre rôle centrale dans la production de ce minerai.
Définition d'un plan de communication institutionnel	Premier semestre 2024	1.Faire une analyse et un diagnostic de la méthode de communication de la SOGUIPAMI 2.réactualiser la stratégie et fixer de nouveaux objectifs en relation avec les perspectives de notre plan stratégique, 3 développer et entretenir des relations avec les journalistes et médias à grande audience en Guinée, 4.installer une veille médiatique pour une réaction rapide aux fausses nouvelles.
Restauration des données du site internet de la SOGUIPAMI. Suivi des partenariats et élaboration d'une politique de partenariat et d'un schéma de financement des partenariats		Pour la restauration du site internet, il sera procédé à un audit indépendant par un consultant, pour identifier les problèmes et faire des recommandations pour les corrections à faire. Il sera procédé en suite aux corrections des déficiences et la restauration de toutes les données manquantes depuis la création de la SOGUIPAMI.

Evènement	Contexte	Intérêts de participation de la SOGUIPAMI
<p>1. Mining Indaba Cape Town, Afrique du sud 06 au 09 février 2023</p>	<p>Le Forum MINING INDABA, le plus grand forum d'investissement minier est devenu un rdv incontournable depuis plusieurs années dans le secteur minier. Les entreprises minières, les institutions gouvernementales et internationales, financières ainsi que la société civile et les ONG en font leur lieu de rencontre annuel.</p>	<p>Faire la promotion de ses permis miniers (Or N. 22270, de diamant N.22307 et le permis promotionnel du Nickel-Cobalt ;</p> <ul style="list-style-type: none"> ➤ Nouer de nouveaux partenariats et renforcer les partenariats existants. ➤ Suivre les tendances d'évolution de l'exploitation minière en Afrique et dans le monde ainsi que les enjeux liés à la transition énergétique ;
<p>2. PDAC 2023 Prospectors & Developers Association of Canada 05 au 08 mars 2023</p>	<p>Un rendez-vous qui a connu la participation de 1100 exposants, 2500 investisseurs et 2300 participants a permis à la Guinée de faire la promotion de son secteur minier en mettant en exergue un aperçu de son potentiel minier, les principales réformes dans le domaine minier, les investissements miniers sans précédent, les défis et les opportunités du secteur minier Guinéen.</p>	<p>Faire la promotion de ses propres permis, nouer des partenariats et renforcer l'attractivité du secteur minier Guinéen.</p>
<p>3. Forum Bauxite Alumina 27è édition de la Fastmarkets Bauxite & Alumina Miami 03 au 05 avril 2023</p>	<p>2 jours de networking et des discussions vitales sur les tendances mondiales en matière de production et de consommation de la bauxite.</p>	<p>Faire la promotion de ses propres permis, nouer des partenariats</p>
<p>4. 1ère Edition de la conférence indonésienne sur la chaîne industrielle de Nickel-Cobalt Jakarta (Indonésie) 30 au 31 mai 2023</p>	<p>Cette conférence est stratégique en termes de collecte données et d'échanges avec les experts du secteur. Cette année elle a accueilli 20 conférenciers de haut niveau et plus de 300 délégués de partout dans le monde. Il faut noter que l'Indonésie est le premier producteur suivi respectivement des Philippines, Nouvelle-Calédonie, Russie, l'Australie, le Canada et la Chine.</p> <p>Cette édition avait pour thème « La nouvelle écologie de l'industrie du nickel et du cobalt dans le contexte de la mondialisation. »</p>	<p>A compter de la mise à disposition à la SOGUIPAMI du permis de recherche du Nickel-Cobalt de Gogota à des fins promotionnelles, la société a mis en place un plan de promotion et de recherche des partenaires disposant des capacités techniques et financières permettant la mise en valeur du présent permis.</p> <p>A date, la SOGUIPAMI est à la recherche des partenaires techniques et financiers dans un joint-venture. C'est dans cette optique qu'elle a pris part à cette conférence afin de promouvoir les investissements dans ce secteur en République de Guinée.</p>
<p>5. Conférence Internationale sur les Mines et les Ressources Du 31 Octobre au 02 Décembre 2023 Sydney (Australie)</p>	<p>Il s'agit de l'un des événements miniers le plus important et le plus influent d'Australie et dans le monde. Le thème pour cette édition était « Collaborer sur les tendances de l'exploitation minière, de l'investissement et de l'innovation vers un avenir durable. » Une thématique des plus importantes dans l'opérationnalisation des objectifs de développement durable.</p>	<p>La SOGUIPAMI dans le cadre de la stratégie de promotion de ses actifs miniers, de diversification de ses activités et de création de filiales par substances minérales a pris part à ce forum afin de nouer des contacts stratégiques, d'identifier des solutions de financement pouvant être appliquées aux projets de développement de ses permis et activités et surtout être au rendez-vous autour discussions sur l'avenir de l'industrie minière.</p>

Les actions de promotion ont permis d'obtenir des résultats suivants :

- Plusieurs axes de partenariats ont été développés (développement de permis ; commercialisation etc ...)
- Renforcement de la position de la SOGUIPAMI en tant qu'acteur incontournable dans le secteur minier guinéen ;
- Visibilité renforcée après un changement de l'équipe de la Direction Générale ;
- Connaissance renforcée sur les mutations et les récents développements de l'industrie de l'aluminium.

Les actions de promotion se poursuivront en 2024 afin de trouver les meilleurs partenaires techniques et financiers pour le développement de nos permis miniers. Nous sollicitons le renouvellement de nos 2 permis d'or et un de diamant et l'octroi du permis de bauxite Ex Eurasian.

II. 2 COMMERCIALISATION

Au cours de l'année 2023, la SOGUIPAMI a poursuivi la commercialisation des parts de minerai de l'Etat dans certaines sociétés minières en phases d'exploitation (SMB, CHALCO GUINEE, CDM CHINE et SPIC).

En ce qui concerne les droits de suite, la SOGUIPAMI a reçu des paiements de la SMB, de la société ASHAPURA-BOFFA, de la société GBT et de la société WCS.

1. Exercice du droit de commercialisation.

En application de l'article 158 du Code Minier, la SOGUIPAMI a mis en œuvre les droits de commercialisation de l'Etat auprès des sociétés évoluant dans le domaine de l'exploitation de la bauxite.

Tableau récapitulatif des paiements faits par cinq sociétés minières.

No	Productions sociétés	Montant payes (USD)
1	CHALCO GUINEA	669 525,26
2	CDM-CHINE	422 208,83
3	SMB	2 800 949,40
4	SPIC	98 665,59
5	SMB (Droit d'acquisition)	746 666
6	TOTAUX	4 738 015,08

- a) **La société CHALCO** a payé à la SOGUIPAMI, USD 669 525,26 au titre des droits de commercialisation en 2023. Le tableau ci-dessous donne le détail des paiements.

Tableau 1 : Récapitulatif des paiements de droits de commercialisation faits par CHALCO en 2023 à la SOGUIPAMI.

No	MOIS	Quantités exportées (T)	15% de l'État (T)	Montants Payés (USD)
1	Décembre 2022	1 870 948,14	280 642,22	84 192,66
2	Janvier	377 363,67	56 604,55	16 981,36
3	Février	819 355,51	122 903,33	36 870,99
4	Mars	1 856 187,14	278 428,07	111 371,23
5	Avril	1 507 893,29	226 183,99	90 473,57
6	Mai	1 299 047,57	194 857,13	77 942,85
7	Juin	693 864,48	104 079,67	41 631,87
8	Juillet	963.041,38	144.456,20	57.782,48
9	Août	533.227,91	79.984,19	31.993,67
10	Septembre	978.427,21	146.764,08	58 705,63
11	Octobre	841 043,38	126 156,51	50 462,60
12	Novembre	185 272,52	27 790,878	11 116,35
13	Total	11 925 722,20	1 788 859,81	6695,26

- c) La société CDM-CHINE (HENAN CHINE) a payé en 2023 à la SOGUIPAMI au titre des droits de commercialisation, la somme de **quatre cent vingt deux mille deux cent huit et quatre-vingt-trois centimes (422 208,83 USD)**, pour une production exportée de **6 189 777,70 Tonnes**.

Tableau 2 : Récapitulatif des paiements de droits de commercialisation faits par la société Henan-Chine (CDM-CHINE) en 2023 à la SOGUIPAMI.

No	MOIS	Quantités exportées	10% de l'État	Montants Payés (USD)
1	Dernier Trimestre 2022 payé en 2023			95 270,43
2	Janvier	913 673,813	91 367,38	108 243,04
3	Février	685 991,126	68 599,11	
4	Mars	565 676,042	56 567,60	
5	Avril	849 167,11	84 916,71	120 023,16
6	Mai	524 837,10	52 483,71	
7	Juin	676 508,43	67 650,84	
8	Juillet	657.722,826	65.772,28	98 672,20
9	Août	655.044,603	65.504,46	
10	Septembre	661.156,652	66.115,66	
11	Total	6 189 777,70	618 977,77	422 208,83

NB : Suivant la convention minière entre Henan-Chine et l'État, la Guinée a 10% d'actions dans la société.

- d) **La Société Minière de Boké (SMB) a payé au titre des droits de commercialisation en 2023, la somme de deux millions huit cent mille neuf cent quarante-neuf et quarante centimes (2 800 949,40 USD) pour une production exportée de 40 176 163 de Tonnes.**

Tableau 3 : Récapitulatif des paiements de droits de commercialisation faits par SMB en 2023 à la SOGUIPAMI.

No	Mois	Quantités exportées (T)	Parts de l'État (T) 10%	Montants Payes (USD)
1	Dernier trimestre 2022			681 742,40
1	Janvier	4 108 804	410 880,40	721 372,52
2	Février	3 430 552	343 055,20	
3	Mars	3 559 175	355 917,50	
4	Avril	4 151 771	415 177,1	769 999,10
5	Mai	4 078 982	407 898,20	
6	Juin	3 615 880	361 588	
7	Juillet	3 113 737	311.373,7	627 835,38
8	Août	3 016 132	301.613,2	
9	Septembre	3.529.137	352.913,7	
10	Octobre	3 907 867	390 786,7	0
11	Novembre	3 664 126	366 412,6	0
12	Total	40 176 163	4 017 616,3	2 800 949,40

e) La société SPIC a payé à la SOGUIPAMI en 2023 au titre des arriérés de production de 2021 et 2022, la somme de **quatre-vingt-dix-huit mille six cent soixante-cinq et cinquante-neuf centimes (98 665,59) USD.**

2. Les Droits de suite

Les droits de suite reçus par la SOGUIPAMI en 2023 se chiffrent à **USD 14 645 206,7.**

Tableau 7 : Récapitulatif des droits de suite payés à la SOGUIPAMI en 2023, par les sociétés exploitant la bauxite.

No	Sociétés	Montants payés (USD)
1	CHALCO	2 480 515,83
3	ASHAPURA-BOFFA	1 020 787,20
4	SMB	9 984 198,96
5	GBT	1 125 233,6
6	WCS	34 471,11
6	TOTAUX	14 645 206,7

Le détail des paiements faits au titre des droits de suite par les sociétés minières est ci-dessous indiqué.

a) **Les Droits d'acquisition du permis de bauxite de Houda et Santou accordé à la SMB, payés par cette société en 2023 s'élèvent USD 746 666.**

b) Les droits de suite reçus en 2023 par la SOGUIPAMI auprès de la SMB se chiffrent à USD 9 984 198,96.

Tableau 4 : Récapitulatif des droits de Suite payés par la SMB en 2023.

No	Périodes	Quantités (Tonnes)	Montants payés (USD)
1	Décembre 2022	2 272 946,96	909 146,78
2	Janvier	2 417 333,55	970 933,42
3	Février	2 044 051,51	817 620,60
5	Mars	2 617 189,26	866 875,70
6	Avril	2 421 423,80	968 569,52
7	Mai	2 422 688,95	969 075,58
8	Juin	2 147 300,41	858 920
9	Juillet	1.625.243,07	568.835,07
10	Août	1.625.851,10	569.047,88
11	Septembre	2.258.617,76	790.516,21
12	Octobre	2 563 479,23	897 217,73
13	Novembre	2 278 401,67	797 440,58
14	Total	24 421 580,31	9 984 198,96

A fin 2023, la SMB a produit sur les permis Santou et Houda **24 421 580,31 Tonnes**.

c) **Les droits de suite reçus en 2023 par la SOGUIPAMI de la société Chalco se chiffrent à USD 2 480 515,83.**

Tableau 5 : Récapitulatif des droits de Suite payés par CHALCO GUINEA en 2023.

No	Périodes	Montants payés (USD)
1	Janvier	389 157,21
2	Février	78 491,64
3	Mars	170 413,95
4	Avril	386 086,92
5	Mai	313 629,81
6	Juin	270 201,90
7	Juillet	144 323,81
8	Aout	200 312,61
9	Septembre	110 911,41
10	Octobre	203 512,85
11	Novembre	174 937,03
12	Décembre	38 536,68
13	Total	2 480 515,83

d) Les droits de suite payés par Ashapura à la SOGUIPAMI en 2023 se chiffrent à USD 1 117 920,53.

Tableau 6 : Droits de Suite payés par Ashapura en 2023.

No	Productions	Montants payés (USD)
1	Janvier-Mars	200 000
2	Avril	97 132,40
3	Mai-Août	294 716,45
4	Septembre	294 716,45
6	Octobre	231 355,23
5	Total	1 117 920,53

Les droits de suite payés par la société GBT à la SOGUIPAMI en 2023 est de USD 1 125 233,6.

La SOGUIPAMI détient dans cette société, 15% de participations.

No	Productions	Montants payés (USD)
1	Mai	273 751,50
2	Juillet	188 920
3	Septembre	318 750
4	Octobre	176 054,40
5	Novembre	167 757,7
6	Total	1 125 233,6

e) Les droits de suite sur la carrière de granite de Senguélen accordés à WCS sont de USD 34 471,11.

No	Mois de production	Quantités (T)	Montants (USD)
1	Mars	5 2028	3 906
2	Avril	11 082,15	8 311,61
3	Mai	12 867,48	9 650,61
4	Juin	11 677,70	8 758,27
5	Juillet	5 126,16	3 844,62
6	Totaux	45 961,49	34 471,11

III.3 ACTIVITES MINIERES ET RELATIONS COMMUNAUTAIRES.

Au cours de l'année 2023, la SOGUIPAMI a réalisé des opérations de recherches minières sur ses permis et assuré le suivi des relations communautaires dans les zones impactées par les permis de ses partenaires. Ces activités se résument en :

1. Suivi du processus de renouvellement des permis de la SOGUIPAMI.

a- Permis d'or.

Depuis l'obtention de ces permis, des travaux de recherche ont été réalisés par la SOGUIPAMI avec l'appui de son partenaire AGS du Maroc. Les résultats sont encourageants.

Les travaux ont porté sur le prélèvement des échantillons de sol à la maille de 200m x 300m sur les deux permis 22270 et 22271 de la Société Guinéenne du Patrimoine Minier (SOGUIPAMI).

Après traitement des données, il a été procédé à leurs interprétations en utilisant le contexte géologique et des régolites des échantillons anomaux.

C'est ainsi qu'il a été mis à l'écart tous les échantillons prélevés dans les alluvions des rivières et les zones dépôts de matériaux transportés :

- Avec contour de plus de 30ppb Au, plusieurs anomalies ont été définies sur le permis 22270 (Figure 1) ;
- Une seule anomalie a été identifiée sur le 22271 avec des échantillons de sol dont les teneurs sont supérieures à 10ppb Au (Figure 2).

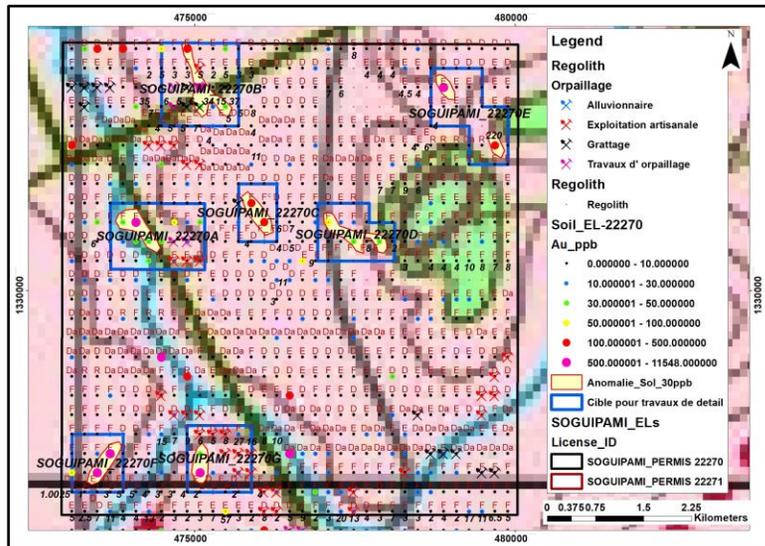


Figure 1 : Cibles sur le permis d'or 22270.

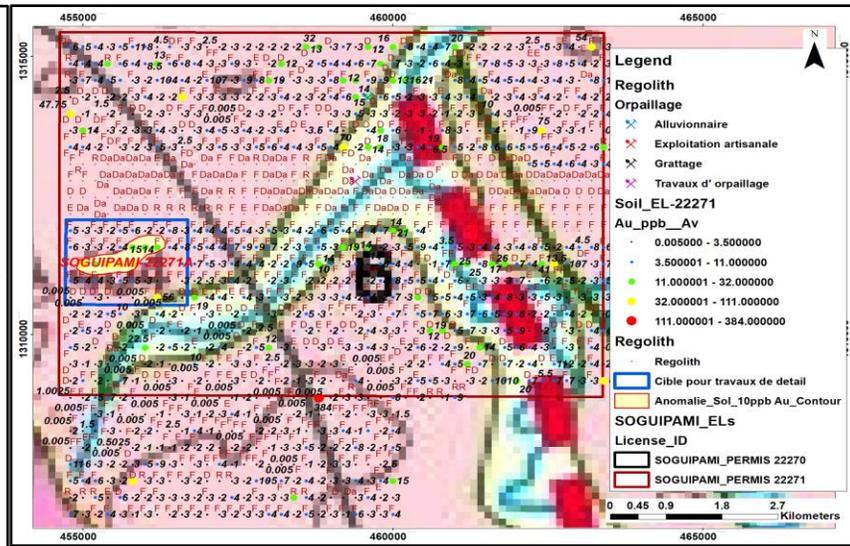


Figure 2 : Cible sur le permis d'or 22271

En attendant le renouvellement du permis il a été procédé :

- Au prélèvement d'environ 2 041 échantillons de sol à une maille de 100m x 50m sur les cibles ci-dessous ;

Tableau 1 : Cibles sur le permis 22270

No	Nom_Cible	Grille	Echantillons	QAQC	Total Analyser
1	SOGUIPAMI_22270 FR1	100m X 50m	247	10	257
2	SOGUIPAMI_22270 FR 2		298	11	310
3	SOGUIPAMI_22270 FR 3		297	12	309
4	SOGUIPAMI_22270 FR 4		113	5	118
5	SOGUIPAMI_22270 FR 5		196	8	204
6	SOGUIPAMI_22270 FR 6		149	6	155
7	SOGUIPAMI_22270 FR 7		206	8	214
8	SOGUIPAMI-22271 FW		535	21	556
TOTAL			2 041	81	2 122

- A la réalisation d'une cartographie géologique et de régolithes détaillés ;
- A l'insertion des échantillons de contrôle dans les échantillons prélevés et analyser l'ensemble au laboratoire SGS, Bamako, Mali ;
- Au traitement et interprétation des données ;
- A la rédaction d'un rapport sur l'exécution des travaux, les résultats et proposer un programme prévisionnel pour la suite des travaux.

L'ensemble de ces travaux réalisés permettra l'établissement :

- D'une carte de localisation des prélèvements géochimiques ;
- D'une carte d'interprétation des données géochimiques ;
- D'un rapport détaillé sur les travaux et les résultats.

Cependant, il faut retenir que la demande de renouvellement de ces permis est introduite au Ministère des Mines et de la géologie. Cette demande a fait l'objet d'examen et avis favorable du Comité Technique des Titres Miniers du Centre de Promotion et de Développement Miniers (CPDM) et de la Direction Nationale de la Géologie, les projets d'arrêtés de renouvellement sont en cours d'approbation au Ministère des Mines et de la Géologie.

L'activité d'orpaillage est inexistante dans le permis 22271. Dans le permis 22270, des sites en activités ont été localisés et cartographiés. Les sites primaires sont les plus abondants avec un alignement des puits selon la direction NS et localement en EW, avec abondance des épandages de quartz.

On note aussi la présence de zones de grattages abondantes, l'orpaillage alluvionnaire existe et se localise souvent sur les bordures de certains marigots (voir figure 6).

Il est à signaler que beaucoup de ses sites d'orpaillage coïncident aux anomalies géochimiques déjà identifiées sur le permis 22270 (voir figure 7).

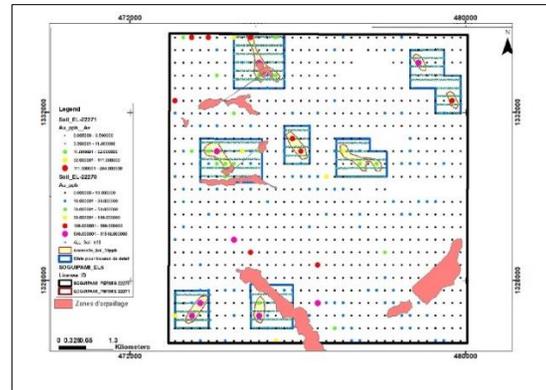
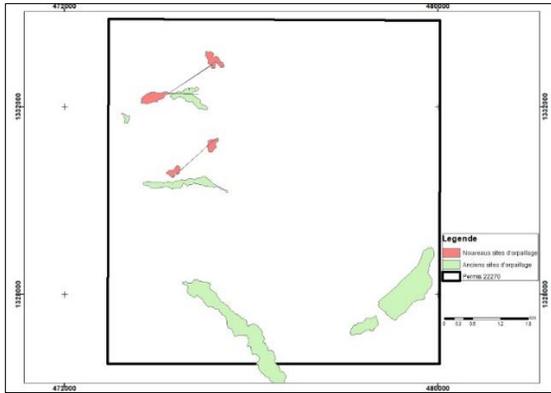


Figure 3 : Sites d'orpaillage sur le permis 22270.

Figure 4 : Carte des anomalies géochimiques et les sites d'orpaillage.





Photo 1 : Site d'orpaillage en activité sur le permis 22270.

Visite de la tranchée qui a fait l'objet d'une exploitation artisanale

Il s'agit de la tranchée N° 7, réalisée au Nord du permis 22270. Dans cette tranchée, les orpailleurs ont utilisé des détecteurs d'or qui indiquaient des zones propices pour l'exploitation. Toute la tranchée a été fouillée et une grande quantité d'or aurait été trouvée d'après les informations obtenues sur le terrain. Après les activités d'orpaillage, les orpailleurs ont remblayé la tranchée par les déblais (voir la photo 14).

NB : Il est à signaler qu'aucune exploitation artisanale par les excavateurs n'a été observée sur les deux permis d'or.



Photo 2 : Tranchée exploitée par les orpailleurs.



Photo 3 : Rencontre avec la communauté de Farabalen sur le permis 22270 et Faraba sur le permis 22271

Rencontre des différentes communautés des deux permis

De la préfecture, la mission s'est rendue dans les villages de Faraba sur le permis 22271 et Farabalen sur le permis 22270 qui sont directement impactés par les projets. Cette visite nous a permis, de rassurer les communautés des deux villages sur la reprise des activités d'exploration conduisant le projet à une exploitation semi-industrielle. Les autorités locales des deux villages ont signifié leur engagement de veiller sur les permis.

b- Permis de diamant

La SOGUIPAMI a bénéficié d'un permis de Diamant qui a fait l'objet de recherche sur le terrain, les premiers résultats indiquent la présence d'indice de diamant dans la zone.

c- Permis promotionnel Nickel-Cobalt de Gogota (LOLA).

Dans le cadre du développement et de la promotion du secteur miniers de la République de Guinée, il a été confié à la SOGUIPAMI la promotion du permis de Nickel-Cobalt de Gogota (LOLA).

Après la mise à disposition de ce permis, la SOGUIPAMI a entrepris la recherche de partenaire capable de le développer. La société Eramet (France) et le Groupe MANAGEM étaient intéressés par le permis avant de désister en raison du coût élevé de son développement.

La SOGUIPAMI trouvera finalement une société singapourienne, SIMHA, qui s'est engagée à faire la due diligence puis à l'acquisition du permis au terme d'une période de six (6) mois.

Avant la conclusion du partenariat avec la société SIMHA, la SOGUIPAMI a réalisé une mission de reconnaissance sur le terrain avec pour objectifs :

- Visiter la base de SRG pour identifier les carottes des forages réalisés sur le permis par SRG ;
- Visiter le site de Gogota pour identifier les forages exécutés ;
- Visiter les autres prospectes qui feront l'objet des travaux d'exploration ;
- Rencontrer les communautés des différents villages localisés sur le permis ;
- Identifier un local qui servira de base-vie du Groupe MANAGEM.

Au cours de la visite sur le site du permis et de la base logistique situés à environ 7 km à l'Ouest de Gogota, les caisses contenant les duplicatas des carottes issues des forages réalisés par SRG sur le permis ont été identifiées (51 trous). Sur ces caisses, les noms des trous forés et les étiquettes montrant les limites des métrages prélevés sont visibles comme le montre les images ci-dessous.



Photo 4 : Identification des caisses à carottes des forages réalisés sur le permis Ni-Co.

Sur le site de Gogota, l'équipe de la SOGUIPAMI a procédé à la recherche des anciens travaux (forages et puits) et les bornes des sondages réalisés ont été identifiées. Sur ces bornes, les informations ci-dessous sont mentionnées :

- Nom du trou foré ; les coordonnées UTM du trou foré ; l'Azimut ; le DIP ; l'élévation ; le Depth (profondeur réalisée).



Figure 5 : Forages réalisés sur le permis Ni-Co.



Photo 5 : Les bornes des forages identifiés sur le site.

Poursuivant ses travaux de terrain, la mission de la SOGUIPAMI a visité quelques cibles intéressantes du permis qui feront l'objet de futurs travaux d'exploration. Les deux cibles visitées sont situées au Nord Est de Lola. De prime abord, elles présentent le même aspect visuel que le gisement de Gogota. Les sites sont recouverts de hautes herbes. La latérite rouge est visible à la base et sur les flancs.

d- Activités d'accompagnement des sociétés minières.

La SOGUIPAMI assure l'accompagnement de certaines sociétés minières partenaires. C'est dans ce cadre que la société a assisté :

- Au lancement de la construction des infrastructures (route minière) du projet AMC à Boké (KABOE).

A la cérémonie de reprise des opérations minières de la société BEL AIR MINING (BAM), le samedi 03 Mars 2023 à Boffa, sous la haute présidence de Monsieur le **Premier Ministre, Chef du Gouvernement, Dr Bernard GOMOU**.



Photo 6 : Cérémonie de relance des activités de la société BAM.

➤ **A la journée porte ouverte des fournisseurs locaux de la SAG.**

L'objectif de cette journée porte ouverte des fournisseurs locaux par la SAG était de faire la promotion du contenu local.

➤ **A la première session de l'atelier de la Cellule Technique Nationale de Réinstallation et de Compensation (PARC) de la société SIMFER SA.**

Cet atelier avait pour objectif :

- ✓ L'identification des prix ayant concourus à l'élaboration du document de matrice de compensation ;
- ✓ La présentation du Plan d'Action de Réinstallation et de Compensation (PARC) aux représentants des différents Départements Ministériels, afin d'avoir leurs suggestions ;
- ✓ La mise en œuvre du projet à travers un respect strict des normes de transparences, de consultation et participation publique au processus de décisions, de lutte contre toute forme de corruption ;
- ✓ Le partage de toutes les informations liées à la méthodologie d'inventaire des biens ;
- ✓ La présentation de la matrice des prix.

➤ **A la deuxième session de l'atelier de la Cellule Technique Nationale de Réinstallation et de Compensation (PARC) de la société SIMFER SA**

L'objectif principal de cet atelier était :

- ✓ L'adoption du procès-verbal de la première réunion du 28 février 2023 ;
- ✓ Mise à jour des recommandations de la première réunion ;
- ✓ La présentation des activités réalisées dans le cadre du PARC à la Mine ;
- ✓ La planification des prochaines étapes ;
- ✓ La planification de la prochaine réunion de la cellule technique.

➤ **A la troisième session de l'atelier de la Cellule Technique Nationale de Réinstallation et de Compensation (PARC) de la société SIMFER SA.**

A cette troisième session, il a été procédé :

- ❖ A la présentation du Plan d'Action de Réinstallation et de Compensation (PARC) aux représentants des différents Départements Ministériels, afin d'avoir leurs suggestions ;
- ❖ au partage de toutes les informations liées à la méthodologie d'inventaire des biens (Mine-Rail) ;
- ❖ A la Poursuite des inventaires des biens (Mine-Rail) ;
- ❖ A La mise en œuvre du projet à travers un respect strict des normes de transparences, de consultation et participation publique au processus de décisions, de lutte contre toute forme de corruption ;
- ❖ A la Restauration des Moyens de Subsistances (PRMS) ;
- ❖ A la Réinstallation physique et économique.

e- Evaluation des études de faisabilité des nouveaux projets miniers

La SOGUIPAMI a été associée à l'examen des études de faisabilité des nouveaux projets miniers suivants :

- Projet de la Société Guinéenne de Logistique et des Mines (GUILOM) SARL à Missira (Télimélé Mai 2023) ;
- Projet de la Société XIN HONG SARL à NORASSOBA, dans la préfecture de Siguiri, (Mai 2023) ;
- Projet de la Société YOU HON SARL par dragage, à Siguiri (juin 2023) ;
- Projet de la Société ATLANTIS MINING SARLU de bauxite dans la préfecture de LELOUMA (juin 2023) ;
- Projet de la Société TELIMELE BAUXITE RESSOURCES (TBR) dans la préfecture de TELIMELE (juin 2023) ;
- Projet d'exploitation industrielle du gisement de bauxite de Kindia Mining Company (KMC) ;
- Projet d'exploitation industrielle de l'or de la société GUINEA OASIS MINING SA.

III – ACTIVITES FINANCIERES ET RESSOURCES HUMAINES EN 2023

III.1 PERFORMANCES FINANCIERES EN 2023

Au cours de l'année 2023, la SOGUIPAMI a réalisé :

- Un Chiffre d'affaires et autres produits sont de GNF 162 737 956 049 contre **GNF 135 246 887 157** en 2022 ;
- Un bénéfice avant impôt de GNF 108 678 538 831 contre **GNF 114 697 587 416** en 2022 ;
- Un résultat net de **GNF 76 074 977 431** contre 80 060 311 316 en 2022 ;
- Impôts sur le bénéfice de **GNF 32 603 561 400** contre GNF 34 637 276 100 en 2022 ;
- La situation de la trésorerie s'est améliorée de **GNF 122 361 963 520 milliards** contre **GNF 122 250 989 399** au 31 Décembre 2022 ;

Avec une proposition de dividendes de GNF 70.000.000.000, la SOGUIPAMI aura une contribution financière directe de GNF 103 050 328 909 au titre de l'exercice 2023.

1. BILAN FINANCIER

BILAN

ACTIF	31/12/2023	31/12/2022	31/12/2021	Variations	Notes
Frais de recherches et développements miniers	28 432 232 087	12 996 888 885	10 168 751 999	2 828 136 886	
Immobilisations incorporelles brutes	96 000 000	96 000 000	96 000 000	0	
Amortissements des immobilisations incorporelles	-	-95 999 997	-95 999 997	0	
Immobilisations corporelles brutes	14 239 261 601	12 513 277 160	10 634 137 160	1 879 140 000	1
Amortissements des immobilisations corporelles	-	-6 200 334 069	-5 418 131 195	-782 202 874	
Titres de participations	28 000 000	28 000 000	28 000 000	0	
Autres immobilisations financières	2 570 000	2 570 000	2 570 000	0	
Total des Immobilisations	35 581 897 485	19 340 401 979	15 415 327 967	3 925 074 012	
Créances et autres débiteurs divers	2 584 470 436	2 617 715 759	52 517 438	2 565 198 321	
Banques	119 633 064 808	119 633 064 808	31 730 236 948	87 902 827 860	2
Caisses	208 832	208 832	28 822	180 010	
Total Actif circulant et Disponibilités	122 361 963 520	122 250 989 399	31 782 783 208	90 468 206 191	
TOTAL ACTIF	157 943 861 005	141 591 391 378	47 198 111 175	94 393 280 203	

BILAN					
PASSIF	31/12/2023	31/12/2022	31/12/2021	Variations	Notes
Capital par dotation initial	10 000 000 000	5 000 000 000	5 000 000 000	0	
Capital par dotation complémentaire	-	816 927 284	816 927 284	0	
Réserves légales et facultatives	30 404 933 283	14 588 005 999	10 588 005 999	4 000 000 000	3
Report à nouveau	19 198 222 718	9 137 911 402	8 734 084 686	403 826 716	
Résultat net	76 074 977 431	80 060 311 316	14 403 826 716	65 656 484 600	
Total Capitaux propres	135 678 133 432	109 603 156 001	39 542 844 685	70 060 311 316	
Dettes Fournisseurs	385 799 602	582 137 100	701 278 128	-119 141 028	4
Dettes Fiscales	21 631 115 431	31 193 651 137	6 793 327 660	24 400 323 477	
Dettes Sociales	123 812 540	201 887 540	160 660 702	41 226 838	
Autres crédateurs divers	125 000 000	10 559 600	0	10 559 600	
TOTAL PASSIF	157 943 861 005	141 591 391 378	47 198 111 175	94 393 280 203	

1. Notes explicatives des comptes de bilan
Notes 1.1 : IMMOBILISATIONS

1.1 - Immobilisations incorporelles	Solde au 31/12/2022	Augmentations	Diminutions	Solde au 31/12/2023
Frais internes recherches développements miniers	979 642 845			979 642 845
Développement des Projets Miniers		3 174 534 477	1 774 534 477	1 400 000 000
PROJET OR	5 561 790 251	6 352 747 129		11 914 537 380
Projet METAUX PRECIEUX	3 542 017 701			3 542 017 701
LOLA métaux de base		1 920 184 645		1 920 184 645
Projet BAUXITIQUES		3 344 911 428		3 344 911 428
projet Manganèse	446 600 000			446 600 000
Projet de carrière de Senguelen	2 088 532 955			2 088 532 955
Projet Diamant	378 305 133	550 000 000		928 305 133
Projet bauxitique en promotion		774 329 760	349 329 760	425 000 000
ACQUISTION TERRAIN ET ETUDES SC SOG		472 500 000		472 500 000
struction residence Loila		970 000 000		970 000 000
Brevets, licences, logiciels	96 000 000			96 000 000
Total Immobilisations incorporelles	13 092 888 885	17 559 207 439	2 123 864 237	28 528 232 087

1.2 Immobilisations corporelles et financières	Solde au 31/12/2022	Augmentations	Diminutions	Solde au 31/12/2023
Terrains à bâtir/camp minier LOILA	1 642 590 000			1 642 590 000
Installations générales	370 360 630			370 360 630
Autres	45 482 000			45 482 000
Matériels	3 655 250 779	983 110 000	12 465 267	4 625 895 512
Matériels de transport	4 546 965 170	755 339 708		5 302 304 878
Titres de participation	28 000 000			28 000 000
Autres immobilisations financières	2 570 000			2 570 000
Immobilisations en cours	2 252 628 581			2 252 628 581
Total	12 543 847 160	1 738 449 708	12 465 267	14 269 831 601
TOTAL MONTANT BRUT	25 636 736 045	19 297 657 147	2 136 329 504	42 798 063 688

Amortissements	Solde au 31/12/2022	Augmentations	Diminutions	Solde au 31/12/2023
Brevets, licences, logiciels	95 999 997			95 999 997
Installations et agencements	58 100 209	153 168 526	76 584 263	134 684 472
Matériels	2 928 571 688	626 870 982	299 327 533	3 256 115 137
Matériels de transport	3 213 662 172	1 031 409 477	515 705 052	3 729 366 597
Total	6 296 334 066	1 811 448 985	891 616 848	7 216 166 203
TOTAL GENERAL NET	19 340 401 979	17 486 208 162	1 244 712 656	35 581 897 485

Notes 1.2 : ACTIF CIRCULANT ET DISPONIBILITES

Actif circulant et Disponibilités	31/12/2022	Variations nettes	31/12/2023
Autres débiteurs divers	2 617 715 759	-33 245 323	2 584 470 436
Banques	119 633 064 808	-2 404 274 146	117 228 790 662
Caisses	208 832	2 548 493 590	2 548 702 422
Total de l'Actif circulant et Disponibilités	122 250 989 399	110 974 121	122 361 963 520

Notes 1.3 : CAPITAUX PROPRES

Montants en GNF				
Avant affectation du résultat 2022	Soldes ouverture 31/12/2022	Augmentations	Diminutions	Soldes clôture 31/12/2023
Dotations initiales en capital	5 000 000 000	5 000 000 000		10 000 000 000
Dotations complémentaires	816 927 284		816 927 284	0
Reserve légale	1 000 000 000			1 000 000 000
Réserves facultatives	13 588 005 999	20 816 927 284	5 000 000 000	29 404 933 283
Report à Nouveau	9 137 911 402	10 060 311 316		19 198 222 718
Bénéfice de l'exercice de 2022	80 060 311 316		80 060 311 316	0
Bénéfice de l'exercice de 2023	0	76 074 977 431		76 074 977 431
Total Capitaux propres	109 603 156 001	111 952 216 031	85 877 238 600	135 678 133 432

Ci-dessous la proposition de la Direction Générale au Conseil d'Administration pour l'affectation du résultat bénéficiaire de l'exercice 2023

Réserve légale	-1 000 000 000
Réserves facultatives	-4 000 000 000
Dividendes à l'Etat	-70 000 000 000
Report à nouveau	-1 074 977 431

Proposition d'affectation du résultat 2023	Affectation résultat 2023	Proposition d'affectation résultat 2023	Situation après affectation

Report à nouveau antérieur	19 198 222 718	1 074 977 431	20 273 200 149
Bénéfice net de l'exercice	76 074 977 431	-76 074 977 431	0
Réserve légale	1 000 000 000	1 000 000 000	2 000 000 000
Réserves facultatives	28 588 005 999	4 000 000 000	32 588 005 999
Total	124 861 206 148	-70 000 000 000	54 861 206 148

Notes 1.4 : DETTES ET CREDITEURS DIVERS

1.4 Dettes et Crédeurs divers	31/12/2022	Variations nettes	31/12/2023
Fournisseurs d'exploitation	582 137 100	196 337 498	385 799 602
Dettes fiscales	31 193 651 137	9 562 535 706	21 631 115 431
Dettes Sociales	201 887 540	78 075 000	123 812 540
Autres dettes	10 559 600		125 000 000
Total Dettes et Crédeurs divers	31 988 235 377	9 836 948 204	22 265 727 573

1.4.1 Fournisseurs et crédeurs divers	Montants
Collectif fournisseurs	177 299 598
Fournisseurs, factures non parvenues	208 500 004
Total Fournisseurs et crédeurs divers	385 799 602

1.4.2 Dettes fiscales	Montants
Etat - impôt sur le bénéfice (solde)	21 058 957 276
Etat, impôts et taxes R à la Source	383 422 520
Autres impôts et contributions	159 635 195
Retenues non salariaux	29 100 440
Total dettes fiscales	21 631 115 431

1.4.3 Dettes sociales	Montants
Personnel - avances & acomptes	1 887 540
Rémunérations dues au personnel	1 925 000
Dettes provisionnées pour congés à	120 000 000
Total dettes sociales	123 812 540

2. COMPTE D'EXPLOITATION OPERATIONNEL

COMPTE DE RESULTAT OPERATIONNEL	31/12/2023	31/12/2022	Variations	
			Absolue	%
Revenus de commercialisation	33 989 812 655	35 853 583 755	-1 863 771 100	-5%
Droits de suite	128 623 143 394	99 092 258 952	29 530 884 442	30%
Autres produits accessoires	125 000 000	301 044 450	-176 044 450	-58%
TOTAL PRODUITS	162 737 956 049	135 246 887 157	27 491 068 892	20%
Matières et fournitures consommées	1 148 678 024	891 749 853	256 928 171	29%
Transports consommés	20 234 000	821 122 574	-800 888 574	-98%
Services Extérieurs	44 050 943 420	8 059 933 701	35 991 009 719	447%
Impôts et Taxes	393 705 774	245 125 427	148 580 347	61%
Frais divers de gestion	1 044 328 260	912 810 675	131 517 585	14%
VALEUR AJOUTEE	116 080 066 571	124 316 144 927	-8 236 078 356	-7%
Charges de personnel	6 061 479 554	5 613 574 937	447 904 617	8%
EXCEDENT BRUT D'EXPLOITATION	110 018 587 017	118 702 569 990	-8 683 982 973	-7%
Dotations aux amortissements et aux provisions	932 297 404	782 202 874	150 094 530	19%
Reprise d'amortissements et aux provisions				
RESULTAT D'EXPLOITATION	109 086 289 613	117 920 367 116	-8 834 077 503	-7%
Produits financiers	526 364 479	632 920 340	-106 555 861	-17%
Charges financières	934 115 261	3 855 700 040	-2 921 584 779	-76%
Dotations aux amortissements et aux provisions	0	0	0	0%
RESULTAT FINANCIER	-407 750 782	-3 222 779 700	2 815 028 918	-87%
RESULTAT DES ACTIVITES ORDINAIRES	108 678 538 831	114 697 587 416	-6 019 048 585	-5%
RESULTAT HORS ACTIVITES ORDINAIRES				
Impôt sur le résultat	32 603 561 400	34 637 276 100	-2 033 714 700	-6%
RESULTAT NET	76 074 977 431	80 060 311 316	-3 985 333 885	-5%

2. Notes explicatives sur les comptes de résultat

	Montants en GNF	
2.1 Chiffres d'affaires	31/12/2023	31/12/2022
SMB	108 090 208 478	83 450 551 215
CHALCO	26 871 144 711	34 808 043 572
CDM-CHINE	3 593 270 846	11 579 927 057
DADCO	0	2 217 985 972
WINING CS	0	866 004 764
GBT	9 371 189 567	1 382 232 080
AMR	0	641 098 047
ASHAPURA	13 553 425 054	0
SPIC	838 940 027	0
WCS	294 777 366	0
Total Chiffres d'affaires	162 612 956 049	134 945 842 707
Autres produits	125 000 000	301 044 450
TOTAL DES PRODUITS	162 737 956 049	135 246 887 157

Le chiffre d'affaires par client et type de revenu présenté en devises et en Francs guinéens est le suivant :

CLIENTS	Droits Commercialisation		Droits de suite		Total Chiffre d'Affaires	
	Montant USD	Montant GNF	Montant USD	Montant GNF	Montant USD	Montant GNF
CHALCO	669 501,28	5 708 561 832	2 480 551,82	21 162 582 879	3 150 053,10	26 871 144 711
ASHAPURA	-		1 654 120,23	13 553 425 054	1 554 120,23	13 553 425 054
CDM-CHINE	422 208,83	3 593 270 846			422 208,83	3 593 270 846
SMB	2 800 949,40	23 849 039 950			2 800 949,40	23 849 039 950
SPIC	98 653,59	838 940 027			98 653,59	838 940 027
SMB(HOUDA-SANTOU)			10 730 577,23	84 241 168 528	10 730 577,23	84 241 168 528
GBT			1 101 821,51	9 371 189 567	1 125 178,87	9 371 189 567
WCS		-	34 459,11	294 777 366	34 459,11	294 777 366
TOTAL	3 991 313	33 989 812 655	16 001 530	128 623 143 394	19 916 200	162 612 956 049

Les charges d'exploitation de l'exercice ont évolué comme suit :

2.2 Matières et fournitures consommées	Montants en GNF	
	31/12/2023	31/12/2022
Electricité	160 404 829	140 431 950
Achat de carburant	671 100 000	341 000 000
Achats fournitures de bureau non stockables	52 934 336	229 870 802
Achat petits matériels & outillages	800 000	1 900 000
Achat travaux matériels & équipement	263 438 859	178 547 101
Total Matières et fournitures consommées	1 148 678 024	891 749 853

Montants en GNF		
2.3 Transports consommés	31/12/2023	31/12/2022
Voyages & déplacements à l'Extérieur	20 234 000	693 315 374
Voyages & déplacements en Guinée	0	127 807 200

Total Transports consommés	20 234 000	821 122 574
-----------------------------------	-------------------	--------------------

Montants en GNF		
2.4 Services extérieurs	31/12/2023	31/12/2022
Locations de bâtiments	0	276 000 000
Locations et charges locatives	0	153 525 000
Entretien et réparations des biens	0	19 095 000
Entretien et réparations biens mobiliers	148 752 000	115 085 070
Assurances matériel dev transport	32 886 494	20 038 026
Documentation Générale et technique	47 374 000	29 500 000
Autres charges de publicité et relations publiques	303 282 420	362 198 943
Frais de télécommunications	327 660 338	310 842 666
Autres frais bancaires	745 148 707	
Honoraires	535 602 004	1 115 145 224
Revue et Certification des Comptes	200 000 000	300 000 000
Rémunération des autres prestataire	203 526 000	187 386 000
Frais formation Personnel en Guinée et à l'étranger	914 261 088	481 191 432
Réceptions	171 547 500	387 523 035
Missions en Guinée	480 086 000	
Missions à l'Extérieur	1 792 077 866	797 036 276
Promotion minière	2 479 439 410	2 542 782 297
Action Communautaire	352 862 000	645 000 000
Sécurisation des zones minières	34 941 913 649	
Autres charges externes	374 523 944	317 584 732
Total Services Extérieurs	44 050 943 420	8 059 933 701

Montants en GNF		
2.5 Impôts et taxes	31/12/2023	31/12/2022
Impôts fonciers et taxes annexes	0	0
Taxes sur appointements et salaires	378 185 774	245 125 427
Taxe sur les véhicules de sociétés	15 520 000	0
Total Impôts et taxes	393 705 774	245 125 427

Montants en GNF		
2.6 Frais divers de gestion	31/12/2023	31/12/2022
Jeton de présence	140 000 000	70 000 000
Indemnités des Administrateurs	624 997 060	630 000 000
Frais d'organisation Conseil Adm	10 000 000	3 000 000
Charges diverses	269 331 200	209 810 675
Total Frais de gestion	1 044 328 260	912 810 675

Montants en GNF		
2.7 Frais de personnel	31/12/2023	31/12/2022
Rémunérations personnel national	2 988 790 674	2 812 840 389
Rémunérations des Directeurs	833 024 000	542 700 000
Congés payés	128 166 667	60 000 000
Indemnités de logement	72 000 000	72 000 000
Indemnités de représentation	42 000 000	42 000 000
Indemnités de scolarité	30 000 000	30 000 000
Autres indemnités et avantages pers	1 077 898 528	1 137 915 102
Autres indemnités et avantages Direction Générale	450 655 000	528 225 000
Indemnités départ à la retraite	0	231 355 200
CNSS	136 800 000	111 819 246
Frais médicaux des Dirigeants	302 144 685	44 720 000
Total Frais du personnel	6 061 479 554	5 613 574 937

3. INFORMATIONS DIVERSES

3.1 Principes et normes comptables appliqués

Les comptes annuels sont arrêtés conformément aux normes et principes comptables généralement admis et aux dispositions du Droit Comptable OHADA. Leur présentation générale intègre par ailleurs les spécificités propres à la SOGUIPAMI et au secteur minier.

3.2 Méthode d'évaluation des titres de participation

Les titres de participation détenus sur les structures partenaires sont enregistrés au sein des immobilisations financières, dans le compte « Titres de participation » à leur valeur d'acquisition ou leur valeur économique pour les attributions à titre gratuit.

3.3 Frais de recherches et de développements miniers

Les coûts engagés par SOGUIPAMI dans les études et les travaux de recherches minières sont comptabilisés dans les immobilisations incorporelles.

Leur traitement comptable se présente comme suit :

- Les frais de recherche enregistrés dans les immobilisations en cours de pré-exploitation ne subissent pas d'amortissement avant le terme des travaux de recherche. En cas de reprise du permis par un investisseur avec remboursement des frais de recherches engagés, les montants capitalisés sont extournés en charges et les encaissements en produits sur la même période. En cas de prise de participation dans la nouvelle structure en association avec un investisseur le montant cumulé des frais de recherches et développement est valorisé en titre de participation et indexé au pourcentage de participation contractuelle. L'écart éventuel entre le montant cumulé des frais et la valeur nominale des titres reçus en contrepartie est reconnu dans les résultats de l'exercice (charge ou produit exceptionnel selon qu'il soit positif ou négatif).
- Les frais de développement qui concernent les permis en exploitation au profit de la SOGUIPAMI, et de ce fait subissant une dépréciation, font l'objet d'un amortissement au terme de chaque exercice.

Les frais de recherches fondamentales non affectées à un projet précis sont comptabilisés en charge conformément aux dispositions de SYSCOHADA.

3.4 Méthode d'amortissement des investissements

Les investissements apparaissent au bilan à leur coût historique en Francs Guinéens, ou leur équivalent au cours de la devise étrangère concernée à la date d'acquisition, et sont amortis selon la méthode linéaire.

3.5 Traitement fiscal

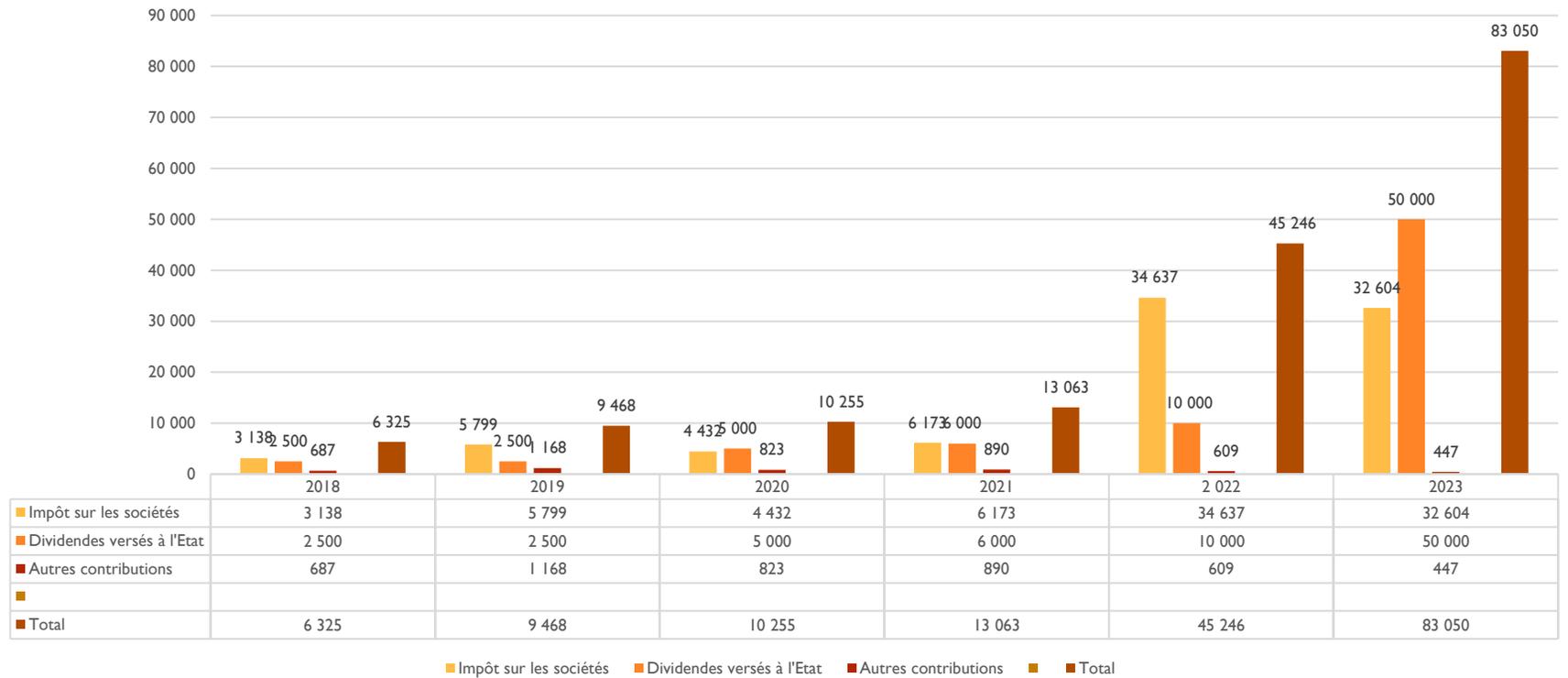
Les activités de la SOGUIPAMI sont soumises aux règles du code minier. Les dispositions fiscales spécifiques du code minier, notamment celles relatives aux différentes redevances et taxes minières en cas d'exploitation de permis à titre principal ou en association sont applicables.

Au titre de l'impôt sur les sociétés, la SOGUIPAMI est soumise au droit commun applicable aux sociétés minières avec une spécificité pour l'amortissement des frais de recherches et de développement, tel que préconisée par l'article 189 du code minier.

Au cours des trois dernières années la contribution fiscale de la SOGUIPAMI au budget de l'Etat se résume ci-dessous :

3. CONTRIBUTION EN IMPOTS ET TAXES	Montants 2018	Montants 2019	Montants 2020	Montants 2021	Montants 2022	Montants 2023
Impôt sur les sociétés	3 138 138 900	5 799 190 997	4 431 816 000	6 173 068 593	34 637 276 100	32 603 561 400
Dividendes versés à l'Etat	2 500 000 000	2 500 000 000	5 000 000 000	6 000 000 000	10 000 000 000	50 000 000 000
TVA sur fournisseurs	16 387 875	17 264 475	16 942 120	24 187 500	22 954 500	34 244 549
Retenues sur salaires et versements forfaitaires	203 745 250	335 401 683	237 636 450	360 070 756	407 896 220	383 422 520
Retenues sur prestataires étrangers	355 943 944	93 333 334	263 199 652	344 701 350		
Autres contributions	111 016 787	722 482 305	305 667 710	161 370 217	178 116 341	29 100 440
Total estimé	6 325 232 756	9 467 672 794	10 255 261 932	13 063 398 416	45 246 243 161	83 050 328 909
Progression de la contribution directe de la SOGUIPAMI au budget national		50%	8%	27%	246%	84%

SOGUIPAMI- CONTRIBUTIONS EN IMPOTS ET TAXES



Mission et mandat de l'Etat

Dans sa fonction de mandataire agissant pour le compte de l'Etat, la SOGUIPAMI est en charge des actions suivantes :

- Gestion des participations de l'Etat ;
- Participation à la recherche minière par la détention seule ou en partenariat de permis de recherche minière à des fins promotionnelles ;
- Commercialisation des produits miniers revenant à l'Etat.

Dans l'exercice de sa fonction de gestion des participations, la SOGUIPAMI ne comptabilise pas les titres de participation de l'Etat dans ses comptes et ne perçoit pas de dividendes en provenance de ces participations.

Par contre dans le cadre des activités de participation de recherches et promotions minières et de commercialisation des produits miniers, la SOGUIPAMI peut prétendre à des justes rémunérations, notamment les revenus de la cession des permis miniers promotionnels revalorisés et à des commissions de commercialisation.

III.2 RESSOURCES HUMAINES EN 2023

A - Gestion du Personnel

a) Effectif du personnel.

L'effectif total du personnel de la Société Guinéenne du Patrimoine Minier (SOGUIPAMI) à la date du 31 Décembre 2023 est de vingt-neuf (29) employés dont huit (9) femmes et vingt (20) hommes.

A savoir : Un Directeur Général, Une Directrice Générale Adjointe, cinq (5) Directeurs, un Contrôleur Interne, 8 Chefs de service (dont 1 en disponibilité), un Chargé d'Études, sept (7) Agents d'encadrement, trois (3) Agents d'exécution, deux (2) Agents de service.

b) Masse salariale

Les salaires et autres avantages payés au personnel en 2023 se chiffrent à **GNF 5.030.485.518**. Ce montant comprend les cotisations à la CNSS, les Retenues sur Traitements et Salaires et les Versements Forfaitaires pour l'année 2023. Il faut préciser que tous les employés de la SOGUIPAMI sont immatriculés à la CNSS.

Le détail de la masse salariale payées en 2023 en GNF est la suivante :

Mois	Salaire Brut en GNF	CNSS	RTS	VF
Janvier	366 685 400	13 225 000	29 818 435	21 828 624
Février	384 015 400	14 375 000	30 712 435	22 853 424
Mars	410 799 040	14 950 000	34 571 305	24 452 942
Avril	425 804 898	14 950 000	36 737 610	25 353 294
Mai	411 584 498	14 375 000	35 697 050	24 507 570
Juin	410 084 498	14 375 000	35 472 050	24 417 570
Juillet	428 008 098	14 375 000	37 719 810	25 492 986
Août	428 008 098	14 375 000	37 719 810	25 492 986
Septembre	442 091 298	14 950 000	38 758 130	26 330 478
Octobre	442 091 298	14 950 000	38 758 130	26 330 478
Novembre	442 091 298	14 950 000	38 758 130	26 330 478
Décembre	439 221 698	15 525 000	38 471 170	26 158 302
TOTAL	5 030 485 518	175 375 000	433 194 062	299 913 131

c) Frais médicaux

Les frais médicaux du personnel pour 2023 s'élèvent à **GNF 302.144.685**.

d) Formation du personnel.

Au cours de l'année 2023, des formations en Guinée et à l'étranger ont été organisées pour le personnel de la SOGUIPAMI.

Ces formations ont porté sur :

- La Géochimie appliquée à l'exploration minière au Maroc pour deux cadres de la Direction Nationale de la Géologie.
- Inscription pour des cours de Masters dans des Universités Guinéennes pour des cadres de la SOGUIPAMI sur les thèmes suivants:
 - Management des entreprises
 - Gestion des Ressources Humaines
 - Environnement et développement durable
 - Audit contrôle, comptabilité approfondie
 - Affaires Internationales
- des stages pratiques à la BCRG pour 3 cadres de la SOGUIPAMI en gestion des affaires médicales, en contrôle interne et en logistique.
- participation de la DRH de la SOGUIPAMI au 10^e Congrès des DRH dont le thème portait sur les Stratégies Innovantes de Management des Ressources Humaines.

SOCIETE GUINENNE DE PATRIMOINE MINIER
SAU (SOGUIPAMI)

**Rapport du commissaire aux comptes au conseil d'administration établi
en application des dispositions de l'article 715 de l'Acte uniforme de
l'OHADA
Exercice clos le 31 décembre 2023**